

**Vu pour être annexé à la délibération 2020-230 DC
prise par le Conseil communautaire le 17/12/20 - Annexe 4**



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE



PARTIE 2 : AVIS DES CITOYENS

VERSION ANNEXEE DELIBERATION PCAET 17/12/2020

GESTION DU DOCUMENT

Documents constituant le PCAET	
1. Diagnostic Climat Air Énergie	
2. Stratégie territoriale	
3. Plan d'actions 2020-2026	
4. Présentation de la démarche d'élaboration	
5. Évaluation environnementale et stratégique	
6. Mémoire en réponse aux avis formulés sur le projet de PCAET	X

Rédaction	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire Service Environnement, unité transition énergétique 25 Quai Carnot, 49 408 Saumur Cedex 02 41 40 45 78
Référence document	PCAET Saumur Val de Loire_volet 6_rapport reponse avis_citoyens

Ce document est le registre des avis reçus dans le cadre de la consultation publique sur le projet de PCAET et formule les réponses à ces avis.

La consultation du public : Le projet arrêté du Plan Climat, initialement mis à disposition du public du 1^{er} juillet au 31 août 2020 a été repoussé jusqu'au 31 octobre 2020 afin de mettre à la consultation durant 30 jours, comme l'impose le cadre législatif, les différents avis des PPA. Une participation du public par voie électroniquement et par voie papier a été proposée.

Le dossier arrêté du PCAET a été mis à disposition du public par voie électronique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, dans la rubrique « Infos et démarche – Plan Climat Air Energie territorial ». Le public pouvait proposer un avis à l'adresse mail suivante : planclimat@agglo-saumur.fr ou par courrier au Président. Un avis et une affiche de communication a été affiché au siège de l'agglomération et dans la mairie. Dans le contexte sanitaire, un dossier papier était consultable uniquement sur demande et sur prise de rendez-vous auprès de l'agglomération. Les documents ci-dessous ont été mis à disposition du public du 1^{er} juillet au 31 septembre 2020:

- La délibération du Conseil Communautaire n° 2020-011-DC du 30 janvier 2020 arrétant le projet de PCAET
- Volet 1 : le diagnostic territorial
- Volet 2 : la stratégie territoriale
- Volet 3 : le programme d'actions
- Volet 4 : la démarche d'élaboration
- Volet 5 : l'évaluation environnementale et stratégique

Puis du 1 au 31 octobre 2020, les avis des PPA ont été versés au dossier de consultation et le public a été informé, par voie presse et par affichage d'un nouvel avis, des nouvelles pièces à disposition.

Avis n°1	
Contributeur :	Lucie Abello
Thème(s) :	biodiversité
Date publication :	22 juin 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Sauf erreur, j'observe que tout un volet n'est pas évoqué, me semble-t-il, celui du rôle de la faune et de la flore par rapport au climat.</i></p> <p><i>"Passer d'un territoire où l'être vivant, végétal ou animal, n'est plus un moyen ou un objet mais un acteur, partenaire à préserver et protéger, étant le premier capteur de la qualité de l'air."</i></p> <p><i>Les espèces végétales et animales sont un excellent indice de l'état de santé du milieu dont nous dépendons avec nombre d'interactions.</i></p> <p><i>Des populations et des habitats fauniques sains jouent un rôle important dans notre bien-être socio-économique.</i></p> <p><i>Des actions sont déjà entreprises sur le territoire, me semble-t-il ; peut-être pourraient-elles figurer dans le PCAET ?</i></p> <p><i>D'autres territoires ont fait état de ce sujet dans leur PCAET (exemple joint)</i></p>	
Pièces jointes : https://www.mulhouse-alsace.fr/environnement/biodiversite-milieus-naturels/	
Réponse :	En effet, le rôle de la faune et de la flore par rapport au climat n'est clairement pas explicité et détaillé dans le projet de PCAET. Nous proposons de rajouter un descriptif succinct dans le diagnostic du PCAET. Néanmoins, ce sujet fait l'objet d'une étude plus approfondie dans l'Évaluation Environnementale et Stratégique mettant en avant les atouts du territoire (faune, flore, patrimoine...) que le PCAET doit prendre en compte.
Document et page modifiés :	Volet 1 Diagnostic

Avis n°2	
Contributeur :	Eric Pince
Thème(s) :	Agriculture, déchets
Date publication :	02 juillet 2020
Contribution :	
<p><i>1/ Axe 3 Chantiers 15 et 16 : Inciter les agriculteurs industriels à enfin réduire leur utilisation des pesticides et mieux contrôler les périodes et les volumes d'irrigation (fin de l'irrigation en pleine chaleur). Interdire les canons à oiseaux bruyants stressants et inefficaces.</i></p> <p><i>2/ Axe 4 Chantiers 19 et 20 : Re-Ouvrir la déchetterie de proximité comme celle des rosiers sur loire et celle de saint clément des levées car depuis leur suppression les feux sauvages de plastiques et autres matières polluantes ont repris dans toute ces zones rurales (hélas)</i></p>	
Réponse :	<p>1/ Cet avis sera transmis aux partenaires agricoles. A noter que la formation des agriculteurs à un usage économe de l'eau et à la baisse drastique des pesticides dans la pratique fait partie des actions portées par les structures partenaires au PCAET comme la Chambre d'Agriculture, le GABB Anjou, etc.</p> <p>En lien avec le volet production agricole du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération (en cours d'élaboration), l'accompagnement des producteurs pour évoluer vers des pratiques plus durables pourra faire l'objet d'actions en ce sens. Les syndicats de bassin versant travaillent également sur les questions de pollution diffuse des milieux aquatiques en lien avec les activités agricoles. Une gestion de l'eau est imposée aux irrigants de notre territoire. L'OUGC Loire-Authion (Organisme Unique de gestion collective de l'eau), animé par la chambre de l'agriculture (partenaire de l'agglomération) gère les volumes de chaque irrigant avec interdiction de dépasser leurs droits à prélever. Lorsque les niveaux d'eau sont déficitaires, des interdictions d'arroser sont imposées aux exploitants</p> <p>2/ Cet avis a été transmis au service déchet et à la SPL Agglopreté en charge de la gestion et du traitement des déchets. Les éléments apportés par le service sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le brûlage de déchets est en effet interdit, de par sa nature polluante. Le maire de la commune a toute légitimité, au titre de la police du maire, pour intervenir dans ce cas. • KYRIELLE, le service Déchets de la communauté d'agglomération, gère 6 déchèteries sur le territoire. Ce sont des équipements qui permettent de valoriser un maximum de flux de déchets (plus de 20), dans le respect de l'environnement et des contraintes réglementaires. Au vu des moyens humains et matériels à mettre en place pour avoir un service de qualité et des coûts engendrés par ce service, il est impossible de mettre en place une déchetterie par commune (soit plus de 40 déchetteries de proximité).

	<ul style="list-style-type: none"> • Toutefois, il est toujours possible de déposer des déchets végétaux sur la plateforme de Saint Clément des Levées. Vous pourrez trouver toutes les informations pratiques auprès de la commune.
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°3	
Contributeur :	Hugo
Thème(s) :	Adaptation, végétalisation
Date publication :	09 juillet 2020
Contribution :	
<p><i>Concernant le PCAET, je n'ai pas lu dans le plan d'actions, de projets quant à l'adaptation au changement climatique. Il me semble important de végétaliser encore plus la ville pour essayer de baisser de quelques degrés les températures caniculaires à venir. Végétaliser avec des espèces locales qui s'adaptent bien sans être allergisantes...</i></p>	
Réponse :	<p>L'agglomération prend en compte cette recommandation et informe que le chantier 19 « développement un territoire résilient face au changement climatique » répond à cette proposition. Il s'attachera à étoffer le projet d'adaptation lors de la mise en œuvre de ce chantier 19 et intégrera les actions de végétalisation des villes.</p> <p>A noter que l'adaptation au changement climatique est un sujet transversal à l'ensemble des actions. Il est traité comme un facteur à prendre en compte au même titre que la baisse des consommations des énergies ou des émissions de GES.</p>
Document et page modifiés :	<p>Volet 3 Plan d'actions</p> <p>Le chantier 19 sera expliqué en intégrant des actions concrètes qui pourront être étudiées (végétalisation, traitement des îlots de chaleur...)</p>

Avis n°4	
Contributeur :	Cyrille Pion
Thème(s) :	Déchets
Date publication :	16 juillet 2020
Contribution :	
<p><i>Dans le cadre de l'enquête d'avis sur les déchets, voici une suggestion. Pour les petites villes comme les Rosiers sur Loire où il n'existe pas de colonne de collecte de déchet enterrées dans le centre-ville. Les locataires d'appartements du centre-ville n'ayant pas d'endroit adéquat fourni par leurs propriétaires pour ranger les gros bacs de collecte. Pour éviter que ceux-ci restent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sur la voie publique avec les odeurs nauséabondes et les larves d'insectes se promenant à côté d'un institut de beauté et d'une boulangerie. Peut-on leur mettre en place des poubelles individuelle de 30 ou 50 litres qu'il conserveraient dans leurs appartements en dehors des jours de collecte.</i></p>	
Réponse :	<p>Cet avis n'est pas une contribution directe au PCAET car il concerne les attentes vis à vis du service de gestion et de traitement des déchets. Cet avis a été transmis au service concerné et à la SPL Agglopropreté. Une réponse a été apportée. Il est prévu l'installation de colonnes enterrées sur la commune, notamment pour les ordures ménagères. L'emplacement reste à définir avec la mairie.</p> <p>Concernant la gestion des bacs, la SPL Saumur Agglopropreté, exploitant du service, est à disposition des usagers pour mettre en place les contenants les plus adaptés à la configuration des logements.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°5	
Contributeur :	Rémi Charrier
Thème(s) :	Qualité de l'air, forêt, changement climatique, mobilité
Date publication :	16 juillet 2020
Contribution :	
<p>1/ Merci de me proposer un avis sur l'engagement des collectivités sur le climat.</p> <p>• Longueur de l'analyse :</p> <p>volet 1 → 94 pages</p> <p>volet 2 → 47 pages</p>	

volet 3 → 119 pages

volet 4 → 47 pages

volet 5 → 241 pages soit un TOTAL de 548 pages A4...

Je comprends bien l'intérêt de la présentation d'une étude complète et détaillée qui est pertinente pour les décideurs (quoi que ... l'ont ils vraiment lu complètement ?) mais dans le cadre d'une consultation publique le changement de support me semble indispensable... Il manque l'étape de vulgarisation des informations! On s'y perd, se démotive, ça prend du temps, c'est pas toujours simple, ... L'implication du plus grand nombre passe par l'apprentissage (Défi 3 du changement climatique, de la synthèse du volet 1) et là on n'y est pas du tout !

2/ document « présentation de la démarche d'élaboration »

- Défis " Émissions de GES et la séquestration "

Attention, une gestion forestière tendant vers une neutralité carbone et développant la filière bois ne doit absolument pas se faire au détriment de la biodiversité et de la capacité de rétention d'eau des sols forestiers. Voici un reportage illustrant cette problématique avec exemples et contre exemples : Le temps de forêt – François Xavier DROUET

- Défis "Qualité de l'air" : En quoi le défi 5 : Prévoir un plan de reboisement systématique après une coupe d'arbres aura une influence sur "la qualité de l'air intérieur"...
- Défis "Changement climatique" : Les ehpad sont équipé de quoi ?... De climatisation je suppose... Sachez que l'installation de climatisations intérieures est une non réponse totale au changement climatique.

3/ Pertinence des opportunités (p 93diagnostic) :

→ pas sûr que l'ensemble de la population de saumur (dans un premier temps) puisse vivre en troglodyte ?

→ "des" saisons touristiques ? qui aurait envie de venir passer l'été dans un endroit où il fait plus de 30°C en pleine nuit ?

→ modification du terroir de la vigne, oui en effet ! Mais je ne suis pas certain que cela soit bénéfique (je vous avoue ne pas être expert sur cette partie)

4/ Document « stratégie territoriale »

- Axes stratégiques :

Je trouve pertinent vos axes stratégiques et j'y adhère complètement.

Je suppose que ces axes sont développés parallèlement les uns aux autres ?

5/ Document « plan d'actions »

- J'interviendrais le chantier 17 et le chantier 20. Il est essentiel que la société civile soit convenablement informée des changements à venir. Une fois que ce sera fait l'adhésion ne peut être qu'unanime (on parle de la vie de nos enfants / petits enfants qui va être sérieusement impactée). Cette adhésion collective est nécessaire pour mener à bien tous les autres chantiers, les mener rapidement et efficacement.

- Budget :

Le budget pour la piste cyclable me semble assez élevé notamment sur la bande cyclable.

Dans les faits la bande cyclable est généralement, simplement peinte sur la chaussée déjà existante.

D'autres sources envisagent un budget entre 7 et 13 €/mL quand vous faites une estimation à 80€/mL ?!

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/06/2017-06-20_-_etude_e_version_light_.pdf

http://www.villes-cyclables.org/modules/kameleon/upload/1le_cou--770-t_des_ame--769-nagements_cyclables.pdf

Ce qui est donc très positif. On va pouvoir s'attendre à beaucoup plus d'infrastructures cyclables que prévues initialement dans votre plan d'action !!! La création d'une passerelle à

mobilité douce à Gennes n'est à mon sens pas pertinent. C'est une infrastructure compliquée, chère à construire et chère à entretenir. Le chantier aura nécessairement un impact lourd sur la biodiversité locale et produira beaucoup de CO2. Un aménagement plus simple avec une réduction de la vitesse des voitures (sans entraver le déplacement des cyclistes) me semble bien plus pérenne et profitable pour tous (la planète et ses habitants).

6/ Concernant les plans d'actions : Je ne comprends pas le code couleur des cases relative aux années : J'ai compris le code couleur relatif aux années de mise en place. Mais du coup pour les deux tableaux ci-dessous quelle est la différence entre les cases blanches et celle grises ?

Réponse :

1/ Cet avis n'est pas une contribution directe au projet de PCAET. Il concerne le formalisme de ce dernier. Effectivement, le PCAET est une étude très lourde où la loi impose un formalisme, pour les documents devant faire l'objet de la consultation. Nous avons fait le choix de simplifier les informations avec une page dédiée sur le site internet présentant synthétiquement le contenu du PCAET et pouvant être mis à jour régulièrement car le document est amené à évoluer. Afin de travailler sur la synthétisation de cette étude, nous proposerons un livret de synthèse.

2/ L'agglomération prend en compte cette recommandation car elle va dans le sens de l'évaluation environnementale réalisée mettant en vigilance l'impact des actions sur la biodiversité et l'environnement. Les enjeux liés à la filière bois font l'objet d'une commission spécifique au sein de l'agglomération, dont découleront plusieurs projets en faveur d'une gestion durable de la ressource forestière.

La coupe d'un arbre engendre un relargage d'une partie du CO2 qu'il séquestre. Elle a donc indirectement un impact sur la qualité de l'air extérieur et non intérieur comme indiqué dans le rapport. L'agglomération prend en compte cette recommandation et modifie le document.

- L'agglomération prend en compte cette recommandation et modifie le document en explicitant les propos. Les ehpad sont équipés en moyen humain et technique (mise en place de protocole précis) en période de canicule. Évidemment, la climatisation (utilisant de l'énergie non renouvelable) est une action de mal-adaptation.

3/ Nous sommes d'accord. Mais les cavités et l'habitat en tuffeau sont très présents sur le territoire et sont des sources de fraîcheurs l'été. C'est dans ce sens que nous les avons identifiés comme une opportunité pour s'adapter aux impacts du changement climatiques

Nous parlons « des saisons touristiques » dans le sens où il y aura un décalage des périodes touristiques avec les hivers et les automnes plus doux qui seront plus attractifs pour les touristes.

Nous parlons de bénéfique du point de vue économique et touristique pour certaines régions avec une qualité des vins, gustativement, plus attractive.

4/ Oui, ils sont développés en parallèle et en complémentarité.

5/ Les chantiers sont menés en parallèle. Leur ordre d'apparition n'est pas un indicateur de priorité de réalisation. L'information et l'implication de la

	<p>société civile est l'un enjeu clé pour l'atteinte des objectifs fixés. Une campagne de communication et de mobilisation des citoyens est déjà en cours de construction pour une mise en œuvre en 2021.</p> <p>L'agglomération prend en compte cette remarque qui est très judicieuse mais propose que cette idée soit intégrée dans la politique mobilité. En effet, le PCAET n'a pas vocation à se substituer aux documents de planification locale.</p> <p>A noter que le budget est donné à titre indicatif mais ne correspond pas à l'investissement qui sera réellement réalisé. Le schéma directeur vélo en cours de réalisation pourra répondre plus opérationnellement.</p> <p>La passerelle de Gennes est ici une action « valorisée » au titre de la mobilité active (marche et vélo). Cet avis sera transmis au service concerné.</p> <p>6/ Les cases grises correspondent aux années de mises en place et les cases blanches signifient que les années de réalisation n'ont pas encore été définies.</p>
Document et page modifiés :	Volet 4 Démarche

Avis n°6	
Contributeur :	Hugo
Thème(s) :	Mobilité, énergies renouvelables, habits, agriculture, commandes publiques, mobilité, sensibilisation société civile
Date publication :	18 juillet 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Bravo pour le travail sur le PCAET et sur le respect d'obligation de publication qui n'est pas toujours respecté ! Voici mes avis, remarques :</i></p> <p>1/ Décarboner les transports en transformant le mix énergétique vers des énergies plus sobres en émissions de GES.</p> <p>2/ Pour le développement du vélo, préparer les voies cyclables à accueillir toutes sortes de vélos : vélos, vélo-cargo, vélo-remorque...</p> <p>3/ Veiller à ne pas mettre du biogaz à tout-va en respectant la hiérarchie des usages pour les biodéchets (Alimentation humaine d'abord, alimentation animal, valorisation au sol et enfin valorisation énergétique => cf. loi Grenelle). La valorisation au sol est capitale pour redonner de la matière organique en déclin depuis l'après-guerre (sol riche en MO = puits de carbone). Bien sûr un seul s'enrichit sur plusieurs années alors que le biogaz se valorise immédiatement et ses effets visibles sont immédiats. On appelle ça un biais de temps présent ou</p>	

dévalorisation temporelle, c'est un biais cognitif défavorable à lutte contre le dérèglement climatique (Singler, 2015).

4/ Surabonder les aides à la rénovation nationales en fléchant les aides vers des isolants locaux thermiques et phoniques bons pour le confort d'hiver et d'été (paille, fibre de bois, chanvre, lin, ouate de cellulose...). Eviter les isolants énergivores pétrosourcés (polystyrène, polyuréthane, laines minérales...).

5/ Développer les énergies renouvelables et en dernier recours l'éolien qui défigure les paysages. Ok pour les autres, photovoltaïque thermique et solaire, biomasse, hydroélectricité pensé avec un impact mineur sur la biodiversité... Il faut faire attention au développement des centrales photovoltaïques sur les décharges, cela rend impossible à mon sens la réversibilité du stockage évoqué dans la loi TEPCV ;

6/ Accompagner aux changements de pratiques agricoles pour limiter l'usage d'intrants (phosphore, azote, pesticides...) aux conséquences directes pour les agriculteurs et pour les êtres vivants à proximité.

7/ Diminuer l'empreinte matière de la communauté d'agglo en tenant des indicateurs de poids quant à sa commande publique. Ainsi, la communauté d'agglo devrait découpler sa commande publique et l'extraction de matériaux (minerais, métaux, bois, plastique...). Elle pourrait suivre des objectifs fixés dans un planpluriannuel visant à réduire l'empreinte matière de la collectivité (le plan ressource 2018 vis à une diminution de l'empreinte matière par habitant en France).

8/ Allez vers le retrofit pour les voitures électriques plutôt que de changer toute la voiture. La prime à la conversion, à la casse rend coupable l'auteur d'obsolescence programmée (obsolescence technique). Globalement arrêter de tout renouveler tout le temps, surtout quand cela est émissif en GES, et impactant en termes d'empreinte matière.

9/ Associer la population dès qu'un projet énergétique important viendrait à modifier son espace vécu, cela pourrait provoquer ce que Glenn Albrecht appelle de la solastalgie car on vient attenter à un lieu auxquels ils sont attachés. L'acceptation, l'intégration paysagère, auditive sont importants.

10/ Pourquoi ne pas faire une convention climat localement ? l'enjeu étant d'acculturer la population aux enjeux colossaux de ce siècle, et de les faire monter en compétence sur le sujet. Quoi de mieux que la population représentative informée pour suggérer des choix locaux ?

11/ Tout décider en fonction de l'écologie, l'écologie peut se combiner au projet de territoire pour faire du saumurois un territoire très attractif, un territoire distingué pour sa politique écologique qui servirait de marqueur différenciant en plus des autres (patrimoine paysager, urbain...)

<p>Réponse :</p>	<p>1/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint l'objectif de l'axe 2 « développer la mobilité durable et bas carbone » et les actions en découlant. Des actions sont déjà engagées sur le territoire (acquisition de bus urbain roulant Bio GNV, développement du service de location de vélo électrique...)</p> <p>2/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint l'objectif de l'axe 2 « développer la mobilité durable et bas carbone » et les</p>
-------------------------	--

	<p>actions en découlant. Cette proposition sera étudiée dans le cadre du schéma directeur vélo en cours de réalisation.</p> <p>3/ Oui, cela rejoint l'objectif de mix énergétique recherché dans le développement des énergies renouvelables. La recherche de la valorisation énergétique des biodéchets arrive en bout de chaîne.</p> <p>4/ L'enjeu premier est de créer une filière locale de matériaux pour favoriser l'éco-construction (chantier 6) avant de surabonder les aides. La politique habitat est très attentif aux matériaux utilisés dans le cadre des aides attribués à la rénovation des logements.</p> <p>5/ Cette recommandation sera étudiée dans le cadre de la réalisation du schéma directeur des énergies renouvelables en 2020-2021.</p> <p>6/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint l'axe 3 « Faire évoluer les pratiques agricoles et forestière pour tendre vers des pratiques durables et préserver la ressources en eau » et notamment les chantiers 13 et 16. En lien avec le volet production agricole du Projet Alimentaire Territorial de l'agglomération (en cours d'élaboration), l'accompagnement des producteurs pour évoluer vers des pratiques plus durables pourra faire l'objet d'actions en ce sens. De plus, les agriculteurs en production conventionnelle ont l'obligation de faire une formation certiphytos qui les forme à utiliser les produits phytosanitaires en tout sécurité et connaissance de cause.</p> <p>7/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui s'intègre dans l'axe 6 « Renforcer l'exemplarité de la collectivité » et notamment le chantier 31.</p> <p>L'agglomération prend note de la remarque sur la quantification de l'empreinte matière de la collectivité.</p> <p>8/ L'agglomération ne peut pas prendre en compte cette recommandation dans le PCAET car cela concerne directement le choix de chaque individu. Néanmoins, par sa politique l'agglomération veillera à sensibiliser la population sur l'empreinte carbone individuel.</p> <p>9/ L'agglomération prend en compte cette recommandation. Le chantier 20 « mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatique » et le chantier 24 « soutenir les projets citoyens d'énergies renouvelables » peuvent inciter à cela.</p> <p>10/ De nombreuses actions sont prévues vers la population locale pour participer à la mise en œuvre du PCAET mais cette action précise n'est pas inscrite.</p> <p>L'agglomération prend en compte cette recommandation et précise que c'est tout l'enjeu du chantier 21 « Mobiliser et embarquer la société civile dans la transition énergétique et climatique ». Cet outil « convention climat » sera étudié dans le cadre de la mise en œuvre du chantier.</p>
--	--

	<p>11/ L'écologie est l'un des axes du projet de territoire Saumur Val de Loire 2028 sur lequel le PCAET s'est appuyé.</p> <p>https://www.saumurvaldeloire.fr/agglomeration/le-territoire-49-communes/projet-de-territoire-saumur-val-de-loire-2028</p>
Document et page modifiés :	Volet 3 Plan d'actions

Avis n°7	
Contributeur:	Stéphane Léry
Thème(s) :	Déchet
Date publication :	20 juillet 2020
Contribution :	
<p><i>Je trouve dommage que les gens qui ont une maison secondaire ne soient pas averti qu'il y a eu une donation de poubelles cet hiver. Actuellement n'ayant pas de poubelles, pas de voitures, et handicapé, je suis obligé de laisser mes sacs en pleine rue. Je me suis fait incendier par les éboueurs car je n'avais pas de containers ! La mairie me demande d'aller en mairie, mais je ne peux pas me déplacer ! Cherchez l'erreur !!!</i></p>	
Réponse :	Cet avis n'est pas une contribution directe au PCAET, il a été transmis à la SPL Agglopropreté. Une réponse a été apportée. Il a été proposé de livrer les bacs à domicile.
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°8	
Contributeur:/	Gabillard Françoise
Thème(s) :	Déchets
Date publication :	12 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Monsieur le Président de l'agglo,</i></p> <p><i>Propriétaires de 2 gîtes sur la commune de Tuffalun, j'aimerais apporter une remarque sur la gestion des poubelles. L'été le passage toutes les 2 semaines du service de retrait des poubelles n'est pas convenable. Pour nous c'est très désagréable d'avoir à vider les poubelles entre 2 locations. Il est inconcevable de recevoir des locataires avec des poubelles à moitié pleines</i></p> <p><i>avec en prime des asticots!!!! Tous les locataires ne trient pas comme nous , même en leur expliquant, nous sommes obligés de trier avant la présentation des bacs. La taxe de séjour d'un euro pourrait donner lieu à un passage toutes les semaines pendant la période estivale du 15 juin au 15 septembre. De plus je pense aux familles avec des bébés et des personnes âgées avec des couches et des protections. J'espère que ces quelques lignes retiendront toute votre attention et nous apporteront des solutions.</i></p>	
Réponse :	Cet avis n'est pas une contribution directe au PCAET et a été transmis au service déchet. En tant qu'activité professionnelle du tourisme, la personne a été invitée à contacter le SMITOM Sud Saumurois pour voir comment améliorer la gestion des déchets de ses gîtes (communication sur le tri, mise en place du compostage, nettoyage des bacs...). Par ailleurs, elle peut aussi adapter le service dont elle bénéficie en fonction des besoins saisonniers (volume de bac, fréquence de collecte).
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°9	
Contributeur:/	Julien Flahaut
Thème(s) :	Énergies renouvelables, mobilité, commande publique, biodiversité, urbanisme, mobilité, sensibilisation
Date publication :	12 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Bonjour, Voici quelques propositions pour soutenir l'amélioration de notre territoire au niveau environnementale :</i></p> <p>1/ Soutenir financièrement et administrativement (avis ABF) le développement des ENR individuelles sur notre agglomération, en particulier le photovoltaïque en autoconsommation, de filière européenne uniquement (voire française cela existe), même d'un faible montant comme quelques centaines d'euros pour les installations de moins de 3Kwc, forcément incitatif. Aide de l'agglomération de Saumur.</p> <p>2/ Installer des bornes de recharges pour véhicules électriques dans les centres villes et petits bourgs sur l'ensemble de l'agglomération et pas seulement centralisées sur les villes principales. En particulier pour les vélos électriques, incitant ainsi les déplacements doux entre les villes de l'agglomération pour les habitants du territoire mais aussi pour les cyclotouristes qui le découvre.</p> <p>3/ Renforcer les clauses environnementales des marchés publics (entreprises locales, bâtiments à énergie positive obligatoirement pour construction neuve ou réhabilitation)</p> <p>4/ Ecologie/biodiversité/social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planter une grande quantité d'arbres dans les villes et villages. - Installer des haies sur tous les chemins du territoire et inciter les agriculteurs à réinstaller les haies présentes dans le passé, avec tous les avantages qu'on leur connaît. <p>5/ Créer des cheminements doux de qualité pour relier toutes les villes et villages de l'agglomération à l'image des Landes ou des îles de Ré, Noirmoutier... Ces cheminements accessibles aux piétons, poussettes, fauteuils roulants et cyclistes seront bordés de haies variées. On ne peut pas avoir comme vitrine la Loire à vélo et Anjou vélo vintage et ne rien développer d'autres pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération. Ce maillage de déplacements doux est un symbole fort pour unifier physiquement un territoire, centralisant tous les axes du développement durable et rendant très visible l'action de l'agglomération, pour tous les citoyens du territoire.</p> <p>6/ Il est essentiel d'intégrer et de comprendre que développer la qualité de l'environnement des citoyens d'une agglomération ne correspond pas à des dépenses pour faire bien ou faire joli et donc à perte ou non prioritaire comme on l'entend souvent, l'intérêt de ces dépenses est réel sur la qualité de vie de l'ensemble des administrés, tant physiquement que socialement. Un vent vert souffle sur notre pays, il est temps de le suivre et d'avancer avec lui.</p>	

Bon courage pour cette démarche citoyenne, qui devra évidemment être suivie d'actions visibles et au service de tous.

<p>Réponse :</p>	<p>1/ Le potentiel solaire n'est pas toujours présent suivant les toitures et l'autoconsommation n'est pas tout le temps envisageable. Dans le cadre de son schéma directeur de développement des énergies renouvelables (en cours d'élaboration) l'agglomération étudiera le potentiel de développement sur les toitures du territoires (privés et publiques). D'ores et déjà l'agglomération met donc à disposition des habitants du territoire un cadastre solaire. Ce dernier permet à un particulier d'estimer le potentiel solaire de sa toiture et d'obtenir des conseils sur la faisabilité technique et financière via la plateforme In Sun We Trust et notamment étudier la possibilité d'une autoconsommation. https://www.saumurvaldeloire.fr/actualites/item/une-plateforme-pour-connaître-le-potentiel-solaire-de-sa-toiture</p> <p>L'agglomération a fait le choix de développer lorsque c'est techniquement possible du photovoltaïque sur l'ensemble des usines relais du territoire.</p> <p>A noter que des subventions pour l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables (solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, aérothermie, bois) sont attribuées par la ville de Saumur pour ces habitants et ceux des communes associées.</p> <p>https://www.adil49.org/aides-en-maine-et-loire/amelioration-de-lhabitat-economies-denergie/saumur-equipements-utilisant-les-energies-renouvelables/</p> <p>2/ Le Syndicat d'Énergie du Maine-et-Loire (Siéml) en charge du déploiement des bornes de recharges électriques pour véhicules et vélos est associé à cette démarche de PCAET. Cet avis leur sera transmis. De plus cette proposition sera étudiée dans le cadre du schéma directeur vélo.</p> <p>3/ Le chantier 31 « systématiser l'éco-responsabilité de la commande publique » pourra répondre à cela.</p> <p>4/ Le chantier 13 « accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone » pourra répondre en partie. Les échanges avec le Département du Maine-Loire permettront de faire suivre cet avis dans le cadre de leur politique de plantation de haie.</p> <p>5/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint le chantier 9 qui prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo et la structuration des réseaux cyclables.</p>
<p>Document et page modifiés :</p>	<p>Volet 3 - Plan d'actions</p>

Avis n°10	
Contributeur:/	Patrice Néau
Thème(s) :	Mobilité
Date publication :	14 août 2020
Contribution : <i>Madame, Monsieur,</i> <i>Je vous prie de bien vouloir noter la remarque suivante :</i> <i>Dans la rubrique des déplacements, il conviendrait de souligner la présence d'une voie ferrée désaffectée qui traverse le nord saumurois, reliant la gare de Saumur via Saint Lambert des levées, Vivy, Blou, Saint Philbert du Peuple et Vernantes. Cette voie pourrait être réutilisée en voie verte (VTT, cheval ...) vélo rail ou autres. Il s'agirait d'une variante intéressante pour relier la Loire à vélo et développer la pratique équestre.</i>	
Réponse :	L'Agglomération prend en compte cette contribution et étudiera plus en détail cette opportunité dans le cadre du schéma directeur vélo.
Document et page modifiés :	Volet 3 Plan d'actions (chantier 9)

Avis n°11	
Contributeur:/	Valérie Charrier
Thème(s) :	Mobilité, développement économique
Date publication :	20 août 2020
Contribution : <i>1/ Merci pour cette consultation. Plusieurs initiatives, dont plusieurs issues du tissu associatif, sont à l'œuvre dans le Douessin dans ce domaine :</i> <ul style="list-style-type: none"> - l'AMAP qui favorise et développe l'emploi et une production agricole respectueuse de la nature, - les actions du centre social sur le recyclage, le jardinage, l'alimentation. - l'AIE - l'accueil des migrants - le transport solidaire - Le zoo Bioparc <i>et j'en oublie...</i>	

Il manquerait la place aux vélos... Peu de pistes cyclables pour se rendre vers les petites communes ou tout simplement pour se déplacer dans Doué.

2/ Également, un évènement très récent est ressenti comme un retour en arrière, voire une provocation : l'installation d'un Mac Do dans la zone de La Petite Champagne à Doué La Fontaine. C'est désolant : pour l'emploi d'une part. Les commerçants et restaurants du centre ville tentent de reprendre pied suite au confinement, les produits préparés au Mac Do n'ont rien de local ni d'équitable. La valeur des produits et de l'emploi est bafouée. Cette enseigne produit énormément de déchets non recyclés et très souvent jetés dans la nature. Vers Argentay, ce week-end, nous avons croisé deux grands sacs drive jetés sur la route. Certes, c'est de la responsabilité de chacun... Mais cette attention à l'environnement n'est aucunement véhiculée par l'enseigne. Nous n'en avons pas besoin à Doué La Fontaine. En tout cas cette consultation est complètement contraire à ce type d'installation : on ne comprend pas!!!

Réponse :	<p>1/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint le chantier 9 qui prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo et la structuration des réseaux cyclables.</p> <p>2/ L'agglomération ne peut pas prendre en compte cette recommandation dans le PCAET car cela n'est pas une contribution directe au projet. Cet avis sera transmis à la commune concernée. De plus, il est rappelé que PCAET n'a pas vocation à se substituer aux documents de planification locale.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°12	
Contributeur:/	<p>Dominique Bachowicz</p> <p>Médecin retraitée du CH de Saumur, membre du Réseau Environnement Santé et de l'Association Santé France Environnement</p>
Thème(s) :	Santé, changement climatique
Date publication :	21 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Madame, Monsieur</i></p> <p><i>Dans le Volet 5 et dans la partie « L'évaluation environnementale et stratégique » figure le chapitre : articulation du PCAET avec les autres Plans et Programmes. À la page 17 apparaît le lien PRSE Pays de Loire et son articulation avec le PCAET, le programme d'action du PRSE est décrit et les objectifs et actions du PCAET sont mentionnés.</i></p>	

*Pour éclairer ce lien je me permets de vous communiquer en pièce-jointe un travail d'une Association Canadienne des Médecins pour l'Environnement (Avril 2019) qui met en évidence dans un tableau synthétique « **Les principaux bienfaits pour la santé de la lutte contre les changements climatiques** ».*

Ce tableau figure dans un document élaboré par des experts et financé par le gouvernement canadien. Son objectif est de fournir des ressources aux membres de cette association de médecins et aux professionnels de la santé qui souhaitent s'investir plus activement dans la lutte contre le réchauffement climatique. Voici le lien ci-dessous :


<https://cape.ca/campaigns/climate-health-policy/boite-a-outils-sur-les-changements-climatiques-pour-les-professionnels-de-la-sante/>

Ce tableau (page 134 dans le Module 5 de la Boite à outils: "Solutions aux changements climatiques et avantages immédiats pour la santé") permet de prendre conscience que les mesures prises pour lutter contre le changement climatique ont des répercussions positives sur notre santé et sur notre environnement. La mise en évidence de ce lien et de cette interdépendance est pour moi essentielle et fondamentale et le travail entrepris par le PCAET aura toute son importance pour l'amélioration de la santé de notre population et de la qualité de notre environnement.

Ces mesures pour lutter contre le changement climatique établies pour le Canada sont superposables à celle de notre pays, et les thèmes recourent en grande partie ceux du PRSE : l'utilisation et la production d'énergie, les transports, les bâtiments et collectivités, la consommation alimentaire.

L'Association Canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) précise : à l'ACME, nous partageons le point de vue de l'Organisation mondiale de la Santé selon lequel les changements climatiques sont « la plus grande menace pour la santé du 21e siècle », mais nous sommes également d'accord avec les Lancet Commissions on Climate Change pour affirmer que « la lutte aux changements climatiques pourrait être la plus formidable occasion pour la santé mondiale au 21e siècle ».

Réponse :	<p>L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint l'axe 4 « Engager collectivement la transition énergétique » et notamment le chantier 19 portant sur le développement d'un territoire résilient face au changement climatique par la sensibilisation aux interactions entre la santé et le changement climatique.</p> <p>Cette ressource très riche et intéressante viendra compléter le diagnostic sur avec la précision des principaux bienfaits pour la santé de la lutte contre les changements climatiques.</p>
Document et page modifiés :	<p>Volet 1 - Diagnostic territorial</p> <p>VII.5 Impacts du changement climatique sur la qualité de l'air et la santé humaine</p>

Avis n°13	
Contributeur:	Irène Régnier
Thème(s) :	Qualité de l'air
Date publication :	27 août 2020
Contribution : <i>La qualité de l'air, parlons-en!</i> <i>Merci trouver ci jointes photos de ce matin. Les mêmes que l'année précédente et avant! Le tout avec la bénédiction de la mairie, du député et de la Dreal (la Dreal ne peut rien faire, attendu que cette chaudière est d'une puissance inférieure à leur compétence!!!) Dossier à votre disposition.</i>	
Pièce jointe : 	
Réponse :	L'agglomération est particulièrement attentive à la qualité de l'air mais la commune, au titre des pouvoirs de police du Maire, est la seule susceptible de pouvoir intervenir. Cet avis a été transmis à la mairie de Vernueil-le-Fourrier.
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°14	
Contributeur:	Lynx Jakobson, Collectif Gennois pour la transition écologique
Thème(s) :	Alimentation, eau, mobilité, énergies renouvelables, urbanisme, habitat, société civile
Date publication :	28 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Le climat change et c'est aujourd'hui une certitude que les conditions climatiques vont profondément se transformer au cours du XXI e siècle, sous l'effet de l'accélération du réchauffement de la planète. Les conditions de vie des Français en seront bouleversées, tant les impacts sur l'environnement, les ressources naturelles et agricoles, les activités économiques et la santé sont importants. Canicule, tempête, inondation, pénurie d'eau, feux de forêts, recul des côtes littorales... chacun peut d'ores et déjà en mesurer les effets. Il s'agit désormais pour les collectivités de s'organiser. Et de penser les projets d'aménagements, les investissements et les activités à long terme. Réagir au changement climatique, ce n'est pas seulement protéger ses habitants, c'est aussi poursuivre la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer au maximum le changement climatique futur, pour le bien de tous. (ADEME)</i></p> <p>1) Pour une alimentation saine et locale :</p> <p><i>La façon dont nous nous nourrissons n'est bonne ni pour notre santé, ni pour la planète. Trop de graisses, de sucres et de protéines animales augmentent les risques d'obésité, de diabète, de maladies cardio-vasculaires et aggravent le changement climatique. Il faut faire une plus large part aux aliments de saison, produits localement, bio ou issus de l'agro-écologie, mais aussi réduire la consommation de viande et faire la chasse au gaspillage. Avec 3 milliards de repas servis par an, la restauration collective occupe une grande place dans l'alimentation des Français, petits ou grands. Elle est un des acteurs clés de la transition alimentaire. (ADEME)</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. soutenir la création : de jardins partagés (auto-production alimentaire) et de poulaillers (recyclage des déchets organiques)</i> <i>2. Favoriser les installations de producteur/trice sur la commune</i> <i>3. sensibiliser les commerçants alimentaires de la commune pour qu'ils développent la vente de produits bios, locaux et abordables financièrement (moins de déplacements en véhicule des consommateurs). Soutenir le développement de leur filière d'approvisionnement (soutien à l'économie locale)</i> <i>4. Susciter la création d'épiceries associatives (implication citoyenne) et de magasins de producteurs (soutien aux emplois locaux)</i> <i>5. Favoriser les produits bio et issus de circuits courts en restauration collective : se regrouper avec d'autres collectivités pour développer les filières d'approvisionnement</i> <i>6. Réduire le gaspillage alimentaire : Récupération d'alimentation des magasins pour éviter le gaspillage. La banque alimentaire pourrait avoir accès à tout aliment encore consommable envisagé à être jeté dans les Proxi, Vivéco, Super U, etc.</i> <i>7. Communiquer/sensibiliser : Organiser des ateliers cuisine/formation</i> 	

2) Pour une protection de la précieuse ressource en eau :

Avec les changements climatiques, l'eau deviendra un bien encore plus précieux. Il faudra préserver cette ressource en l'économisant, en réhabilitant les infrastructures, en changeant les comportements pour diminuer la consommation. (ADEME)

- 1. Promouvoir et organiser pour les espaces et bâtiments publics la récupération des eaux de pluie pour des usages de nettoyage ou d'arrosage.*
- 2. Protéger les zones de captation d'eau, de jardinage, de puits en instaurant des zones sans pesticides autour. Étendre cette protection aux zones d'habitation et d'activités*
- 3. Interdiction de tout véhicule motorisé au bord de l'eau, la Loire, les plans d'eau, les ruisseaux etc.*

3) Pour des transports de moins en moins polluants :

Pourquoi est-il important d'imaginer d'autres modes de transport en milieu rural et périurbain ? L'étalement des agglomérations et la dispersion de l'habitat en zone rurale, la localisation des activités économiques et le manque de transports en commun dans ces territoires, ont poussé à une utilisation massive de la voiture individuelle qui n'est plus tenable aujourd'hui tant pour le climat, la qualité de l'air que le pouvoir d'achat des habitants des zones périphériques et rurales, contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien. Les collectivités locales, en association avec des acteurs privés ou associatifs, doivent désormais proposer et susciter des façons alternatives de se déplacer, moins polluantes pour l'environnement et moins coûteuses pour leur budget. Il s'agit de maintenir le lien social et l'accès aux services : santé, enseignement, commerces, loisirs... C'est également un atout pour renforcer l'attractivité de leur territoire. (ADEME)

- 1. Étudier au sein de la commune et de l'agglo un plan renforcé de mobilité rurale.*
- 2. Organiser un service d'autopartage pour encourager la location de voiture de particulier à particulier.*
- 3. Déployer un plan vélo motivant, avec des pistes cyclables clairement identifiées allant vers les bourgs et vers la gare, des aides à l'achat de bicyclettes, un service de location de vélo électrique (en lien avec l'agglo), des parkings sécurisés près de la gares.*
- 4. Sensibiliser les habitants pour favoriser les déplacements à vélo et à pied pour tous les trajets de moins de 3 km.*
- 5. Encourager le déploiement de plateformes de covoiturage solidaire en lien avec les réseaux existants.*
- 6. Accélérer le processus de construction d'une passerelle piétons/vélos pour les passages doux entre les deux rives*
- 7. identifier un.e interlocuteur.trice pour les transports doux sur la commune*
- 8. Négocier des horaires de train supplémentaires, par exemple vers 23h pour retourner d'Angers et de Saumur (Pour garder les jeunes sur la commune, pour que les gens utilisent le train pour sortir le soir)*
- 9. organiser l'accessibilité de la déchetterie pour toute la commune Gennes-Val-de-Loire, même aux points les plus éloignés (décentralisation de certains services comme les déchets verts). Mise à disposition de broyeuses à végétaux et compost public*
- 10. Expérimenter la fermeture du pont aux véhicules motorisés un dimanche par mois de 13h à 18h (développement d'activités de loisirs, associatives, sportives, de sensibilisation aux transports doux, etc)*

4) Faire appel au cheval

Depuis plusieurs années de plus en plus de communes et collectivités territoriales font appel aux chevaux pour différentes missions. Le tri sélectif, l'entretien du paysage urbain ou la sécurité sont

leurs domaines de prédilection. Mais aussi le ramassage scolaire et beaucoup d'autres idées que notre région fortement liée au cheval pourrait développer.

1. Dans le gennois, développer le retour du cheval dans les communes: transport scolaire le Hippobus, entretien des espaces verts, biblio-cheval, ramassage des ordures ménagers, Livraisons etc.

5) Pour une production d'énergie renouvelable et locale :

Pourquoi est-il important que mon territoire soutienne les alternatives aux énergies fossiles ? Les énergies vertes sont un des piliers de la lutte contre le réchauffement climatique. Depuis la loi

de transition énergétique de 2015, les collectivités sont encouragées à produire de l'énergie renouvelable à partir de soleil, vent, biomasse et géothermie. Pour chauffer des bâtiments communaux via un réseau de chaleur urbain. Ou pour alimenter en électricité des équipements publics. Ces projets assurent des retombées positives : une énergie à un coût peu élevé et maîtrisé, la valorisation des ressources naturelles locales et une source de revenus pour le territoire grâce à la revente d'énergie. Ces projets permettent aussi de développer l'activité économique et créer de l'emploi. Ils renforcent l'attractivité du territoire, en protégeant l'environnement. (ADEME)

1. Étudier l'installation de production solaire sur les bâtiments publics le permettant

2. recensement des toitures ou espaces potentiels pour l'installation de panneaux photovoltaïques

3. soutenir les projets d'énergies renouvelables citoyennes (participation à la gestion, au financement, etc)

4. Installation d'éoliennes où le paysage et l'environnement le permet.

5. Développer l'éclairage avec panneaux photovoltaïques dans les bourgs, généralisation de l'éclairage minimum de nuit (sécurité)

6) Pour des économies d'énergie importantes et des limitations de surchauffe dans les bâtiments et dans l'urbanisation :

Pourquoi améliorer la performance environnementale des bâtiments est important ? Le secteur du bâtiment est un des plus gros consommateurs d'énergie. En agissant sur le parc de logements, de bureaux et de bâtiments publics du territoire, la municipalité peut avoir un vrai impact sur le bilan carbone du territoire. La loi de transition énergétique fixe ainsi une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics, notamment que toute nouvelle construction soit « à énergie positive » et « à haute performance environnementale ». Mais l'enjeu est aussi dans la rénovation de l'existant ! Les collectivités ont tout intérêt à s'engager dans cette voie. Pour réduire le bilan carbone du territoire. Pour alléger leur facture énergétique. Pour créer de l'activité économique en recourant à des professionnels et des matériaux locaux. Au-delà du patrimoine communal, une action plus large doit être déployée pour inciter à la rénovation thermique du parc privé. C'est aussi offrir aux citoyens des gains de pouvoir d'achat et un cadre de vie plus agréable. (ADEME)

1. Promouvoir et soutenir les nouvelles constructions et la rénovation des vieilles maisons à « à haute performance environnementale » et « énergie positive » (en autonomie, sans chauffage), l'isolation avec des matériaux sains.

2. Proposer un abattement sur le montant de la part communale de la taxe d'habitation accordé aux propriétaires qui réhabilitent leur logement dans ces conditions

- 3. Faire travailler les filières locales du BTP et encourager la formation des jeunes, grâce à des chantiers participatifs de rénovation.
- 4. stoppe la progression du béton, en inscrivant le principe d'un arrêt de l'artificialisation des espaces naturels dans le Plan local d'urbanisme
- 5. lutter contre la surchauffe pendant les canicules sans recourir à la climatisation : Étudier des techniques permettant de rafraîchir et de ventiler de façon naturelle : puits provençal, protections solaires, revêtement des toitures et des chaussées...
- 6. Contre les îlots de chaleur urbains, imposer plus de nature, en remplaçant le béton par des matériaux perméables ou de la terre, en donnant plus de place aux espaces verts et aux plans d'eau.
- 7. Revoir l'aménagement des quartiers en construction, avec une organisation des rues et du bâti qui favorisent les courants d'air et l'ombrage.
- 8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

7) Pour une citoyenneté locale dynamique et soutenue :

- 1. création d'une «Maison pour tous» sur la (les) commune(s)
 - lieu de rencontre, échange, rassemblement, lectures, animations, réunions etc
 - centre de ressources et de renseignements

Réponse :	<p>La collectivité propose de rencontrer l'association afin d'échanger sur les différents points relevés et de travailler ensemble sur la mise en œuvre des actions proposées.</p> <p>1/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint le chantier 15 « Développer une alimentation durable et une offre de proximité accessible à tous». L'ensemble de ces propositions sera étudié dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration.</p> <p>2/ Certaines des propositions rejoignent le chantier 16 « assurer la gestion partagée de l'eau ». Concernant, l'interdiction de tout véhicule motorisé au bord de l'eau, l'agglomération n'a pas de pouvoir de police. Néanmoins cette demande sera transmise aux communes au titre de la police du marie.</p> <p>3/ L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint le chantier 8 qui prévoit le renforcement de la multimodalité et l'intermodalité notamment en rédigeant un schéma de mobilité durable. Certaines actions proposaient sont déjà inscrites dans le plan d'actions du PCAET (développement d'un service d'autopartage, réalisation d'un plan vélo, déploiement de plateforme de covoiturage...)</p> <p>4/ L'agglomération prend en compte ces propositions et informe que celles-ci seront transmis au service et à l' élu en charge de cette thématique liée au cheval.</p> <p>5/ Les propositions 1 à 4 sont déjà intégrées dans l'axe 4 du plan d'actions du PCAET. À titre d'exemple, et non de manière exhaustive, l'Agglomération informe que quelques actions répondent déjà à ces attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une étude est menée systématiquement pour étudier l'installation du photovoltaïque sur les usines relais construites par la collectivité.
------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadastre solaire gratuit est mis à disposition des acteurs du territoire (citoyens, entreprises, communes) souhaitant évaluer le potentiel de leur toiture. Il est disponible sur le site de l'agglomération. • Un repérage de sites pouvant accueillir des ombrières de parking photovoltaïque sur le territoire est en cours. L'énergie produite sera utilisée pour des bornes électriques, l'éclairage, etc. • Le projet photovoltaïque à Champ de Liveau porté par Alter Energie en partenariat avec l'Agglomération ouvrira son capital aux citoyens. <p>La proposition du développement de l'éclairage avec panneaux photovoltaïques dans les bourgs et de la généralisation de l'éclairage minimum de nuit sera étudiée avec les communes.</p> <p>6/ Plusieurs programmes vont déjà dans ce sens comme le Plan Local de l'Habitat et les opérations de revitalisation de centre bourg sur la réhabilitation du patrimoine bâti ancien.</p> <p>L'agglomération informe que le PCAET n'a pas vocation à se substituer aux documents de planification (SCOT, PLUi) mais que néanmoins sa construction a pris compte les orientations du SCOT et a été réalisé en parallèle des PLU en cours d'élaboration. Les propositions 4 à 8 rejoignent les orientations des PLU (voir volet 2-stratégie p28)</p> <p>Via l'espace info énergie, un conseil accueil gratuitement tous les mois des habitants pour apporter des conseils techniques sur la performance énergétique des habitations et les solutions qui en découlent</p> <p>7/ L'agglomération informe que le PCAET n'a pas vocation à se substituer aux politiques sociales pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles. Cette proposition sera transmise au service concerné. Toutefois, cette proposition peut trouver écho dans l'axe 4 du PCAET « engager collectivement la transition énergétique » qui ambitionne la création et le soutien de « tiers lieux » dans le chantier 21 pour favoriser les formes de coopération, d'entraide et de partage.</p>
Document et page modifiés :	Volet 2 « stratégie » p28 Volet 3 « plan d'actions »

Avis n°15	
Contributeur:	M. Arezina, Association Mouvement pour le Droit et Respect de l'Environnement
Thème(s) :	Habitat, énergies renouvelables

Date publication :	28 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Madame, Monsieur,</i></p> <p><i>Nous souhaitons apporter notre contribution concernant l'élaboration du PCAET, comme nous nous sommes engagés dans les réunions pré-charte organisées par le Parc Naturel Régional. L'enjeu majeur de cette transition énergétique est principalement la baisse des gaz à effet de serre. Notre association représente 130 adhérents qui militent pour une transition énergétique à l'écoute des élus et des riverains du territoire. Notre propos concerne les chapitres « amélioration de l'habitat, l'innovation, et détermination du potentiel sur le territoire pour l'énergie éolienne » :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- Le 1^{er} axe crucial doit effectivement porter sur l'amélioration énergétique et la rénovation de l'habitat et des bâtiments privés et professionnels (information, mobilisation, accompagnement). Nous sommes étonnés de constater que de nouveaux lotissements en cours de construction ne prennent toujours pas ces mesures primordiales en compte pour l'avenir.</i> <i>- Le 2^e axe relève de la particularité troglodyte et cavités souterraines. Les 3 actions proposées en page 74 semblent innovantes et réalisables.</i> <i>- <u>Le 3^e axe est le plus sensible,</u></i> <p><i>Nous tenons à rappeler que notre territoire présente des enjeux forts paysagers et environnementaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- enjeu touristique,</i> <i>- sauvegarde du patrimoine naturel et de la biodiversité (LPO),</i> <i>- sauvegarde des eaux et forêts,</i> <i>- sauvegarde de l'agriculture, maraîchage, pépinières, etc ...</i> <p><i>Le potentiel du territoire sur l'énergie éolienne, expliqué page 81, est extrêmement réduit (sauf projet accepté par tous les riverains !!!) pour les raisons suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- l'impact et les nuisances sur les milieux naturels,</i> <i>- l'imperméabilisation des sols - 1500 tonnes de béton armé par éolienne pour des années, et renouvellement de l'imperméabilisation, sur une nouvelle parcelle, dès que l'on change l'éolienne obsolète - , (le démantèlement ne prend pas en compte le béton enterré).</i> <i>- les perturbations sur la faune et la flore (oiseaux protégés - LPO),</i> <i>- les risques potentiels sur la population (nuisances, perte du capital immobilier privé et professionnel, perte du cadre de vie et de la cohésion sociale ...),</i> <p><i>pour une intermittence coûteuse pour le contribuable, et qui n'apporte aucune amélioration sur la réduction du CO2.</i></p> <p><i>La population est toujours confrontée à des promoteurs privés, sans foi, qui piétinent les décisions du préfet, des élus, la consultation des sachants et de la population ? C'est une question fondamentale pour évoluer vers une transition démocratique adaptée aux différentes problématiques du territoire ? Nous souhaitons être acteurs de la transition énergétique, mais avec d'autres projets validés par les communes rurales.</i></p> <p><i>Merci de tenir compte de ces observations soulevées par de nombreux habitants de notre belle région</i></p> <p>.</p>	

Réponse :	<p>Cette préoccupation est partagée par l'Agglomération. Des projets ne respectant pas les enjeux locaux (environnementaux, paysagers, agricoles, économiques et sociétaux) ne pourront pas être soutenus par la collectivité.</p> <p>L'Agglomération rappelle que le développement des énergies renouvelables mixtes est essentiel, d'autant plus localement pour réussir à mener la transition énergétique et environnementale du territoire. Mais ceci ne doit pas se faire au détriment des enjeux environnementaux et paysagers.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°16	
Contributeur:/	Louis Regnier
Thème(s) :	Tous les thèmes
Date publication :	28 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><u>1 / Le GIEC est un organisme onusien créé en 1988.</u></p> <p><i>L'acronyme GIEC est la traduction approximative de IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change). C'est avant tout un organisme politique qui compile, analyse certaines données émises par certains scientifiques et publie quelques recommandations. Les travaux du GIEC présentés par ses 5 rapports émis entre 1990 et 2014 ont fait l'objet de modifications et/ou corrections suite à de nombreuses contestations du monde scientifique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>. la fameuse courbe des températures en crosse de hockey ignorant l'optimum médiéval,</i> <i>. les 9 erreurs ou approximations reprises et présentées par Al Gore dans son film,</i> <i>. l'effet de « plateau » des températures relevées de 1998 à 2018 inexplicable malgré une augmentation de 30% du CO2,</i> <i>. les modèles virtuels successifs d'élévation des températures qui s'avèrent tous inexacts,</i> <i>. l'élévation du niveau des mers de 12 cm/siècle, constant depuis plus de 2 siècles (NOAA),</i> <p><i>Les teneurs en CO2 relevées encore cette année à l'observatoire de référence de Mauna Loa à Hawaï continuent de grimper alors que la COVID-19 a fait diminuer toute l'activité du monde industriel dans les 69 pays les plus développés de la planète, responsables de 97% des émissions dites anthropiques... mais bizarrement le rythme hiver-été y est parfaitement remarqué. Il est donc prudent de prendre du recul avec les prédictions alarmistes du GIEC. Cependant, il est utile de limiter nos émissions de CO2 et indispensable de réduire nos consommations d'énergies d'origine fossile ainsi que l'utilisation des ressources dites « rares » de notre planète. Nos rythmes de consommation sont incompatibles avec les stocks disponibles et leur renouvellement. Nous devons essentiellement nous préparer, nous adapter à ces futurs changements du climat et à la disponibilité des ressources. Le tableau périodique des éléments présenté en fin des annexes jointes est le plus inquiétant.</i></p>	

2 / Adopter une approche scientifique pour l'élaboration de ce plan et de son suivi.

- Afin de mener à bien l'exécution de ce plan, il est nécessaire de disposer de l'état actuel de la situation. Ceci est partiellement présenté dans la partie Diagnostic, avec une approche d'analyse de type SWOT particulièrement soignée. Sauf erreur de ma part, **je n'ai pas noté de mesures physiques réelles réalisées pour ce diagnostic. Je n'ai vu que des estimations calculées selon des protocoles méconnus du public.** J'ai rarement vu des objectifs précis obtenus selon un protocole donné.

- Il y a des vœux, comme augmenter la production d'électricité renouvelable, pour atteindre 100% de la consommation en 2050. Des vœux ne sont pas nécessairement des objectifs. Ils peuvent devenir des objectifs si le plan d'actions prévoit les étapes, les budgets nécessaires à chaque étape, les indicateurs de suivis de ces étapes et les résultats attendus.

- La grille d'analyse des indicateurs et les résultats escomptés à chaque étape doivent être définis lors de l'élaboration du plan d'actions.

Un indicateur est une donnée provenant d'une mesure ou de plusieurs mesures. Ces indicateurs sont élaborés selon un protocole parfaitement défini, ils sont indiscutables, vérifiables, contrôlables et disponibles. Si une grandeur est difficilement mesurable, on peut recourir à une estimation. Les estimations sont des exercices délicats, car souvent discutables... **les protocoles nécessaires aux estimations doivent être connus, précis, immuables et contrôlés de façon à garantir leur reproductibilité.** Lorsque c'est possible, les indicateurs et estimations présentés sont accompagnés de leurs incertitudes. Il est courant de présenter un indicateur sous forme d'un intervalle de confiance à 95%.

3/ Tourisme :

Les déplacements liés à l'activité touristique n'ont pas été pris en compte dans les estimations des consommations des énergies alors que le tourisme est une activité essentielle de l'agglomération et dont on veut accélérer le dynamisme. On peut ignorer le poste Tourisme si et seulement si ce poste est négligeable devant les autres. On peut peut-être le négliger à un instant « t », mais il ne faut pas le supprimer de l'étude. Dans d'autres circonstances, ce poste peut évoluer et ne plus être négligeable. **Le tourisme est-il réellement sans conséquence aujourd'hui sur le bilan énergétique, la pollution et le climat ? En est-il ainsi pour les autres postes telles que les consommations du secteur tertiaire et la gestion des déchets ?**

4/ Production EnR :

Concernant la production d'électricité, deux types de données sont indispensables et doivent être clairement identifiées : les puissances théoriques installées et les puissances réelles obtenues sur une unité de temps identique, en général l'année. Il ne faut pas oublier que l'utilisateur final n'est intéressé que par le kWh disponible lorsqu'il met en marche un équipement utilisant une ressource électrique. J'ai rencontré dans la présentation des puissances potentielles, des puissances installées, des puissances produites. **La présentation des bilans des productions électriques est donc perfectible.** Le vieillissement des installations, paramètre non négligeable, n'est pas considéré dans les calculs présentés. **Il serait intéressant de disposer d'un indicateur évaluant la délocalisation des pollutions.** Par exemple, il est nécessaire de disposer de quelques tonnes de cuivre pour la fabrication d'une éolienne. Je vous laisse analyser le processus de cette fabrication de cuivre en Amérique du Sud, ses transferts et ses procédés d'industrialisations pour arriver au produit fini.

Aérothermie :

Domaine cité uniquement pour les activités industrielles comme nouveau secteur porteur. Pourtant, dans le parc immobilier privé, public et entreprise, le rendement actuel d'une pompe à chaleur Air/Air est environ d'un facteur 4 (1 kWh consommé pour 4 kWh produits en chauffage dans nos régions). C'est une solution économique pour le bâti existant.

5/ Objectifs et/ou vœux :

- . Baisser de 50% des consommations et une production d'énergie renouvelable multipliée par 5 en 2050 par rapport à 2016 (avec une population en augmentation de 10%).
- . Baisser de 20% d'énergie finale en 2030 et de 50% en 2050 par rapport à 2012.
- . Baisser de 30% la consommation d'énergie fossile en 2030 par rapport à 2012.
- . Baisser de 40% les émissions de GES en 2030 et 75% en 2050 par rapport à 1990.
- . Réduire les émissions polluantes de 38% en 2020 et 53% en 2050 par rapport à 2008.
- . Rénover 93% du parc immobilier public en 2050.
- . Baisser de 17% la part modale de la voiture (de 92% à 75%) en 2050.
- . Augmenter la part de la production des EnR : 100% en 2050 et minimum 32% en 2030.

L'expérience montre que produire 100% des besoins électriques en EnR est un leurre ou alors il faut accepter que le train de 08h10 ne parte pas à 08h10... (dixit Jean-Marc Jancovici - Voir ses auditions à l'Assemblée Nationale, au Sénat, ses conférences, son site et ses ouvrages publiés).

En général, la capacité de production en EnR est doublée par des Énergies dites « pilotables ». Comment ferons-nous en 2030 et en 2050 afin que le train de 08h10 parte réellement à 08h10 ? Quelles seront les énergies pilotables disponibles ? En quelle quantité ? Les recharges des voitures électriques sont-elles prises en compte ?

6/ Questions complémentaires :

- . Où sommes-nous actuellement en 2020 pour l'ensemble de ces objectifs ?
- . Sommes-nous sur la bonne trajectoire ?
- . Quels sont les estimations de l'impact d'une réduction de 50% de nos GES sur les GES nationaux ? Mondiaux ?
- . Quels sont les coûts engendrés ?
- . Quelle est la part de la délocalisation de la pollution ? Comment cette part va t'elle évoluer ?

7/ Quelques remarques plan d'actions :

. Il faudrait, tous les ans jusqu'en 2050 : rénover 800 logements individuels, 143 logements HLM, 133 logements collectifs et moderniser 150 chaudières. Le budget prévu est d'environ 3,5 M€ pour environ 1 000 logements sur 6 ans. Sommes-nous sur la bonne pente ? Quels coûts ? Quels budgets pour tenir le cap fixé ?

. Plan vélo : combien de km de voies sécurisées construites en 2030, 2040, 2050 ? Quels coûts ? Quels budgets ?

. Liaisons douces : d'une manière générale, d'après le diagnostic, elles sont difficiles à mettre en oeuvre à Saumur. Ces liaisons ne seront pas mises en place selon normes en vigueur dans la future ZAC du Vaulanglais-Noirettes en raison de la trop forte déclivité sur le Vaulanglais. Est-ce cohérent ?

. Adaptation au réchauffement climatique : urbanisation, installations collectives, coefficient de végétalisation (coefficient de biotope), gestion des eaux pluviales. Ces points sont-ils parfaitement intégrés dans les projets d'urbanisation ?

. Combien de m² de panneaux solaires seront installés en 2030 ? 2050 ? Quels coûts ? Quels budgets ?

. A ce jour, de combien de véhicules et de quels types les services publics disposent-ils ? Combien en 2030 ? en 2050 ? Quels coûts ? Quels budgets ?

. Le coût global de la politique Climat Air Énergie Territorial est totalement inconnu.

Selon les directives de la loi, deux volets concernant les coûts doivent être présentés :

- Les coûts de la réalisation du Plan qui est appelée ici version volontariste,
- Les coûts de la non réalisation du Plan également nommés coûts de l'inaction qui semble être appelée ici version tendancielle.

. Une évaluation ou bilan des indicateurs est proposée à mi-parcours soit en 2023.

Les indicateurs doivent être suivis de façon permanente (génération automatique des indicateurs par le système de gestion, sans intervention humaine sauf pour la présentation...).

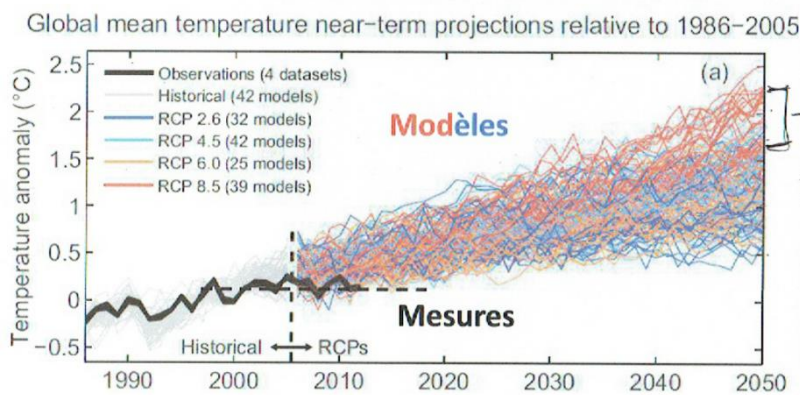
Une analyse détaillée doit être réalisée au moins une fois par an et présentée au public sans oublier les indicateurs des coûts engendrés.

8/ Conclusion : Ces documents constituent un travail remarquable, présentant des pistes d'économies et de productions d'énergies nombreuses, très détaillées et souvent agrémentées par une analyse de type SWOT. C'est un programme prévisionnel complet, pointant quelques investissements marginaux à réaliser en ressources pour l'agglomération (personnel, prestataires et outils pour la gestion de ce programme). Mais les coûts et les financements des actions à mener sont les grands absents de ces documents.

Afin que ce programme prévisionnel devienne un plan d'actions, il serait nécessaire de le compléter et de préciser :

- . les étapes clés de réalisation dans chaque domaine concerné,
- . les indicateurs* pertinents obtenus par des protocoles de mesures stricts, pour chaque étape,
- . une estimation des coûts de gestion, de réalisation ainsi que les financements envisagés.

Pièces jointes :



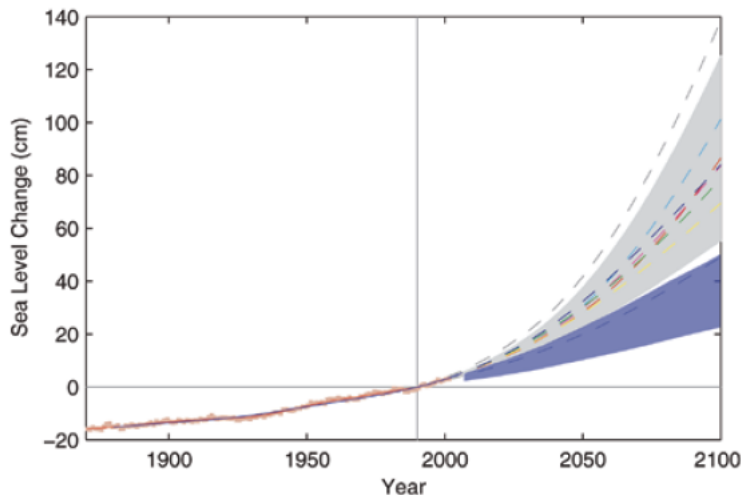
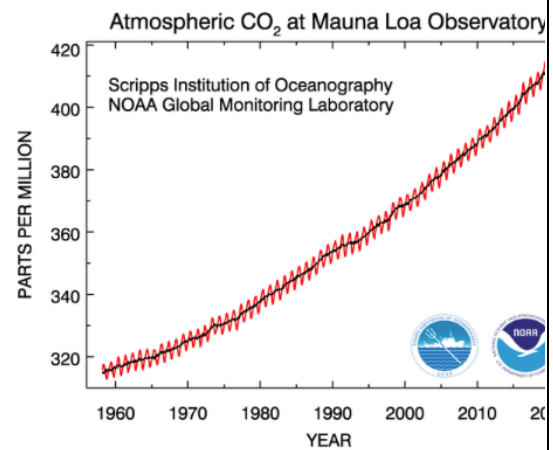
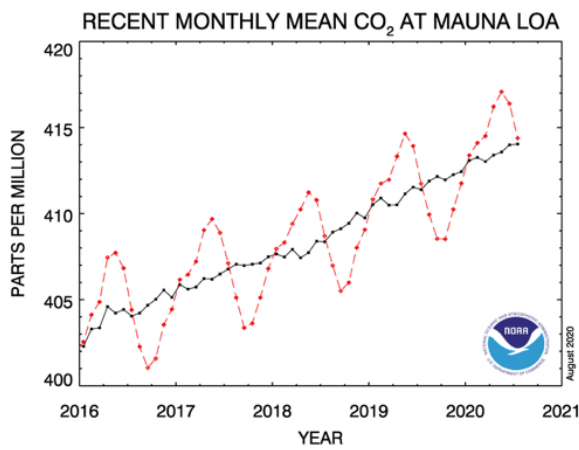


Figure 2.6 Observed and projected sea level rise since the late 1800s (Williams et al., 2009).



Écologie : la France recourt au charbon pour compenser l'arrêt du nucléaire et des éoliennes



Ces dernières semaines, l'Hexagone a dû avoir recourt à des centrales à charbon pour pallier un soudain déficit énergétique. D'après *les Échos*, cette anomalie serait avant tout due à une « très faible disponibilité du parc de réacteurs nucléaires d'EDF ». Toujours selon le quotidien, sur ses 56 réacteurs, 24 seraient actuellement « à l'arrêt ». Loin d'être le seul fait du nucléaire, cette pénurie serait également due au cruel manque de productivité des éoliennes en cette période peu venteuse : « Un anticyclone s'est déployé sur l'Europe et entraîne des vents très faibles. [...] La semaine passée l'éolien a ainsi fourni 2 % du mix électrique français. » Un chiffre dérisoire qui ferait frémir les plus fervents "Khmers verts"...

D'après les données du gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE, le charbon aurait lui aussi fourni « 2 % du mix électrique national » le jeudi 17 septembre. Un chiffre faible, mais tout de même symbolique, alors que l'automne commence seulement à poindre et que les radiateurs sont encore éteints.

Hélas, malgré l'utilisation précoce des centrales à charbon, les ressources d'électricité présentes sur le territoire semblent bien loin d'être suffisantes pour combler les besoins des ménages... Ainsi, ces derniers jours, le gouvernement n'a eu d'autre choix que d'importer de l'électricité d'Allemagne, où « la production [...] génère plus d'émissions de CO₂ qu'en France », rappelle le quotidien d'information économique. Les prochaines semaines diront si ce court retour au charbon est annonciateur de la fin de l'indépendance énergétique française, de la chute du mythe éolien, ou bien des deux.

Réponse :

2/ L'agglomération s'est appuyée sur les données fournis par Air Pays de la Loire-Basemis pour dresser l'état de la situation du territoire. Cette base de données est utilisée par l'ensemble des EPCI de la Région Pays de la Loire. Cela permet d'avoir une homogénéisation de la méthode, même si elle est perfectible, à l'échelle Régionale puisque le PCAET s'inscrit dans les ambitions du SCRCAE. L'ensemble du protocole Basemis est disponible sur leur site internet et est accessible au public.

- L'atteinte 100% d'EnR dans la consommation en 2050 est bien un objectif il est décliné dans l'axe 5 du programme d'actions qui prévoit les étapes au travers des différents chantiers, les moyens nécessaires et les indicateurs de suivis de ces étapes.

- La mesure physique réelle de l'état actuel pour le diagnostic n'est pas envisageable à ce stade car le manque de moyens humains et techniques, le manque de données et le manque de retour d'expériences des territoires

	<p>sur des protocoles de mesure à l'échelle locale ne permettent pas de s'engager dans ce type de mesure. De plus, l'agglomération rappelle que le PCAET a été réalisé en interne à la collectivité et que l'enjeu d'élaboration du PCAET, en dehors du caractère obligatoire qu'impose la loi, était avant tout de mobiliser les acteurs du territoire autour de la construction d'un programme pour s'engager collectivement.</p> <p>L'importance d'avoir une approche scientifique sera intégrée et étudiée dans le chantier n°32 « piloter, suivre et évaluer le PCAET ».</p> <p>3/ Les éléments fournis par AIR PAYS DE LA LOIRE - BASEMIS ne comprenaient pas de données sur la consommation énergétique du secteur touristique.</p> <p>5/ Le PCAET est avant tout un plan utilisé comme un document cadre qui se veut évolutif avec des ambitions sur du plus long terme contrairement à l'action publique qui est souvent ciblée sur du court terme.</p> <p>C'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs.</p> <p>Les élus ont souhaité afficher une ambition territoire à énergie positive et en parallèle d'une diminution de 50 % des consommations énergétiques actuelles.</p> <p>6/ L'agglomération prend note de ces questions très constructives. Néanmoins, la quantification des effets des actions ne peut pas permettre aujourd'hui, compte tenu de la maturation des actions, de calculer l'impact réel global du plan d'action du PCAET, d'autant plus que ce plan est d'abord utilisé comme un document cadre qui se veut évolutif.</p> <p>7/ Concernant l'évaluation et le bilan des indicateurs rappelons que le PCAET s'appuie sur le processus européen Citergie et bénéficie à ce titre de l'accompagnement durant 4 ans d'un conseiller Citergie qui assure une revue annuelle intégrale des actions du PCAET avec l'ensemble des élus, des services et des acteurs concernés. Cette démarche d'évaluation permanente permet d'inscrire le PCAET dans une démarche d'amélioration continue avec des ajustements en cours de mises en oeuvre si nécessaire et un suivi des indicateurs.</p> <p>8/ Si aujourd'hui les actions semblent manquer de précisions quant au protocole de mesure des indicateurs et les financements envisagés, il faut noter que pour nombre d'entre-elles, le montage est en cours et ne cesse de gagner en qualité et perspectives.</p>
<p>Document et page modifiés :</p>	<p>Volet 3 – plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précision du suivi et de l'évaluation des actions (p6) - Ajout d'un tableau des indicateurs de suivi de réalisation (annexe p 122)

Avis n°17	
Contributeur:	Louis Régnier
Thème(s) :	Tous les thèmes
Date publication :	30 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>L'augmentation de la consommation électrique des ménages a été possible essentiellement « grâce » à la désindustrialisation du pays. Ce sont les économies d'électricité provenant de nos usines parties à l'étranger qui nous ont permis de consommer plus... Si nous relocalisons nos industries... Si nous fermons des centrales nucléaires... Si nous développons les voitures électriques... Les experts prévoient une augmentation constante des besoins en électricité des particuliers. Comment seront répartis et gérés les moyens de production des énergies pilotables et les EnR au niveau local, régional et national ?</i></p> <p><i>Serons-nous prêts à répondre à la demande avec des installations à 100% en EnR ?</i></p> <p><i>De toutes les observations, prévisions et propositions réalisées par des scientifiques de tout bord que j'ai pu lire ou écouter depuis plus de 15 ans, de Claude Allègre à Jean-Marc Jancovici, voici ce qui a retenu mon attention.</i></p> <p><i>1 - S'adapter au changement : végétalisation des projets d'urbanisme, végétaliser l'existant, création de pôles de jonction des transports Aérien, Maritime et Routier (rails, camions, cars, voitures, vélos)</i></p> <p><i>2 - Isoler tous les bâtiments (résidentiel, tertiaire, industriel... tous les bâtiments...)</i></p> <p><i>3 - Transférer les budgets d'installations d'EnR solaire et éolien vers l'isolation des bâtiments et l'installation de PAC</i></p> <p><i>4 - Inciter les consommateurs à limiter leur consommation énergétique</i></p> <p><i>5 - Inciter les constructeurs de voitures à produire de très petits véhicules thermiques pour la circulation en ville (2 l/100 < consommation < 3 l/100)</i></p> <p><i>6 - Favoriser l'émergence des centrales nucléaires de 4ème génération</i></p> <p><i>7 - Installer des EnR complémentaires sans dévaster les sous-sols chinois, sud-américains et africains.</i></p> <p><i>Les points 1, 2, 3, 4 et 7 peuvent être déclinés à l'échelon local.</i></p> <p><i>Si vous avez 40' disponibles, je vous invite à écouter cette interview :</i></p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=lBox1k1bFxs</p>	
Réponse :	L'agglomération a pleinement conscience de l'intérêt de ces sujets. Ces propositions rejoignent des axes et les chantiers déjà identifiés dans le PCAET. Il s'attachera à étudier ces propositions dans leur déclinaison opérationnelle et locale lors de la mise en œuvre des axes et chantiers concernés.
Document et page modifiés :	Volet 3 Plan d'actions

Avis n°18	
Contributeur :	Simon Cousin, Soleil du Midi Développement
Thème(s) :	Énergies renouvelables
Date publication :	31 août 2020
<p>Contribution :</p> <p><i>Monsieur le Président,</i></p> <p><i>Je vous prie de trouver en pièce jointe notre contribution à la consultation que vous organisez sur le PCAET de l'agglomération Saumur Val de Loire.</i></p> <p><i>Nous souhaitons féliciter et encourager l'agglomération dans sa transition énergétique au travers de cet avis sur le PCAET.</i></p> <p><i><u>Soleil du Midi</u> et <u>Gaz et Électricité de Grenoble</u> participent à la transition énergétique du territoire, particulièrement grâce au <u>projet éolien de Mouliherne</u>. Ce projet modeste de trois éoliennes devrait permettre de doubler la production locale d'électricité et apparaît nécessaire au respect des objectifs du PCAET fixés pour 2026.</i></p> <p><i>Notre équipe projet se tient à votre disposition ainsi qu'à celle de vos services pour bâtir votre transition énergétique et mettre en œuvre une intégration territoriale de ce projet, à la fois dans les documents de planification territoriale (PLUi, PCAET, SCoT), mais aussi dans la gouvernance du projet que nous souhaitons citoyen.</i></p> <p><i>Je vous invite à nous contacter pour vous apporter tout complément d'information.</i></p> <p><i>Nous vous prions d'accepter nos respectueuses salutations et vous remercions de bien vouloir accuser bonne réception de ce courriel.</i></p>	
En pièce jointe : courrier	
Réponse :	<p>Le 27 septembre 2019, le projet éolien de Mouliherne a été présenté par Soleil du Midi au pôle Energie Renouvelable en Préfecture. Les services de l'état ont émis un avis défavorable au projet présenté ce jour. Le projet éolien ne pouvant se faire uniquement avec le déclassement de 7000m² de la zone Espace Boisé Classé. L'intégration du projet éolien au PLUi Loire Longé en cours d'élaboration n'a pas été retenu par le COPIL de l'agglomération car il impacte des surfaces boisées à forts enjeux environnementaux. Le classement en zone N (naturelle) a donc été maintenu, ainsi que la protection de l'Espace Boisé Classé. De plus en novembre 2020, le conseil municipal de Mouliherne a émis un avis défavorable au projet éolien.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification

Avis n°19	
Contributeur:	Gilles Salaun
Thème(s) :	Mobilité, emploi, urbanisme
Date publication :	14 septembre 2020
<p>Contribution :</p> <p>Bonjour,</p> <p>Voici quelques propositions pour votre plan climat :</p> <p>1/ Transport : Faire des liaisons douces entre nos villes, entre ville et campagne soit avec des chevaux ou des ânes tirants des charrettes pour amener nos enfants à l'école, pour transporter nos aînées, les touristes, les marchandises. Créer beaucoup plus de voies cyclables en ville et campagne.</p> <p>2/ Travail : Impliquer les gens qui touche le RSA pour rendre des services à la société soit dans l'écologie, dans l'humain, ...donnant/donnant</p> <p>3/ Bâtiment : Arrêtons de créer des zones commerciales, des lotissements, redonnons vie et réaménageons nos centre-ville plus vert moins énergivore...</p>	
Réponse :	<p>L'agglomération prend en compte ces remarques.</p> <p>Elle informe que la possibilité de liaisons actives entre les villes sera étudiée dans le cadre du schéma directeur vélo en cours de réalisation. Pour les liaisons entre ville et campagne soient avec des chevaux ou des ânes tirants des charrettes, cette proposition sera étudiée pour connaître sa faisabilité.</p> <p>De plus, l'agglomération est engagée avec plusieurs communes dans des programmes de revitalisation centre bourg visant.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification

Avis n°20	
Contributeur:	Christian Ruesche
Thème(s) :	Déchets
Date publication :	16 septembre 2020

Contribution :	
<i>Concernant les déchets, il serait bon que les élus viennent randonner tout autour de la déchetterie de Bellevue. Les bords de route et les fossés sont jonchés de déchets de toutes sortes (bouteilles en fer ou en verre, paquets de cigarettes, sacs poubelles, déchargements sauvages de remorques.) Les journées citoyennes pourraient quitter parfois les bords du Thouet et les bords de Loire, mais là il faudra une très grande remorque car il y aura de la matière . Et tous ces déchets qui traînent parfois plusieurs jours devant la déchetterie !</i>	
Réponse :	Cet avis n'est pas une contribution directe au PCAET car il concerne les attentes vis à vis du service de gestion et de traitement des déchets. Cet avis a été transmis au service concerné.
Document et page modifiés :	Pas de modification

Avis n°21	
Contributeur:/	Virginie Gougaud
Thème(s) :	Énergies renouvelables
Date publication :	01 octobre 2020
Contribution :	
<i>Bonjour, Dans le cadre de l'enquête sur le Plan Climat-Air-Energie Territorial je souhaiterais dire <u>NON au développement de l'énergie éolienne sur notre territoire</u> ; c'est une source d'énergie intermittente très lourdement subventionnée, à l'origine de nuisances sonores et visuelles catastrophiques; de dépenses de milliards supportées par les contribuables qui profitent à des promoteurs peu scrupuleux, de pollution non négligeables (socles en béton pales...)</i>	
<i>Il faut privilégier la géothermie et le solaire, plus vertueux et compatibles avec les caractéristiques du territoire comme vous le précisez dans le document.</i>	
Réponse :	L'agglomération prend en compte cette avis et informe que dans le cadre de la réalisation du schéma directeur de développement des énergies renouvelables une étude sera menée sur l'ensemble des filières du territoire.
Document et page modifiés :	Pas de modification

Avis n°22	
Contributeur:/	Bernard Wuthrich
Thème(s) :	Mobilité, eau
Date publication :	05 octobre 2020
<p>Contribution :</p> <p>Bonjour,</p> <p><i>En participation à la consultation plan climat que vous avez ouverte, je vois deux points qui me semblent avoir de l'intérêt.</i></p> <p><i>- Plan vélo dans la rue d'Orléans : dommage que la sortie sud du parking de l'Europe ne permette plus de tourner à droite sur quelques mètres dans la rue d'Orléans. Car ça impose, selon l'endroit où l'on se rend, un circuit assez long. A ce sujet, si l'on veut que la limite de 30 km/h soit respectée, la seule solution efficace serait de sérieux (et nombreux !) ralentisseurs.</i></p> <p><i>- Plan vélo encore : il y a de sérieux entretiens à faire sur certaines cyclables. Essayez simplement de prendre la piste Loire rive droite, le long de la D952. Elle est impraticable et, par endroits, dangereuse.</i></p> <p><i>D'autre part, à propos de l'eau, je suis très surpris du montant du traitement des eaux usées, nettement supérieur à celui de ma consommation d'eau. Arrivant d'Allonnes, installé à Saumur depuis bientôt un an, je constate que ma facture d'eau a plus que doublé. J'aimerais beaucoup que le montant du traitement des eaux usées soit un jour expliqué.</i></p>	
Réponse :	<p>L'agglomération prend en compte cette recommandation qui rejoint le chantier 9 qui prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo et la structuration des réseaux cyclables. Concernant l'aménagement de la rue d'Orléans, l'avis sera transmis à la commune de Saumur en charge de la voirie de cette rue.</p> <p>Concernant l'eau, cet avis sera porté à la connaissance du service eau et assainissement afin d'apporter une réponse directement au contributeur.</p>
Document et page modifiés :	Pas de modification.

Avis n°23	
Contributeur:	Arnaud Delacroix, Association Saumur Terre d'Avenir
Thème(s) :	Tous les thèmes
Date publication :	31 octobre 2020
Contribution : voir courrier en annexe	
Réponse :	<p>La Communauté d'agglomération a 3 ans d'existence (créée 1 janvier 2017) et a donc été soumise à l'obligation d'élaboration d'un PCAET. Comme l'indique le site de la DREAL Pays de la Loire, pour les communautés, établissements publics territoriaux et métropoles de plus de 50 000 habitants, les PCAET sont à élaborer sans délai. Elle n'est donc pas en retard. A noter, que l'agglomération a élaboré son PCAET en 1 année afin d'être rapidement dans la phase opérationnelle. De plus, l'Agglomération ne partait pas de rien. En effet, depuis de nombreuses années, des programmes en faveur d'un développement durable sont menés sur le territoire à différentes échelles avant la fusion.</p> <p>Concernant la concertation avec la population, se référer au volet 4 « la démarche d'élaboration » du projet de PCAET décrivant toutes la démarche engagée. Elle ne s'est pas résumée à l'atelier de novembre 2018 auquel vous faites référence concernant votre participation. Par ailleurs, le PCAET s'est nourri de diverses démarches de concertation citoyenne menées dans le cadre des autres programmes : PLU, Charte du PNR, schéma directeur vélo, plan alimentaire territorial... La méthode de concertation est certes perfectible mais elle devait permettre d'allier : des réponses aux éléments du diagnostic, aux attentes des élu(e)s, aux attentes des acteurs socio-économiques, aux priorités opérationnelles, tout en permettant de construire un document permettant d'engager des actions qui peuvent parfois paraître trop simplistes mais essentielles pour déclencher ou faire avancer les chantiers identifiés.</p> <p>Concernant l'État initial de l'environnement (EIE), c'est un document entièrement construit en lien avec le projet de PCAET. Il a bien pour objectif d'évaluer l'impact de notre plan d'actions sur l'environnement. A été mis en interaction les enjeux environnementaux identifiés par l'EIE et les réponses apportées dans le PCAET. Comme l'indique l'EIE, « <i>le Plan Climat, grâce à cette volonté d'application au territoire et de bonne intégration des caractéristiques locales se trouve ainsi en totale cohérence avec les besoins exprimés par les analyses précédemment effectuées et répond ainsi à travers la stratégie développée et les actions portées dans le plan d'actions aux principaux enjeux environnementaux qui ont été mis en avant au sein de l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre de la présente évaluation environnementale, à savoir la préservation des milieux naturels en présence, une urbanisation adaptée et raisonnée, une bonne prise en</i></p>

	<p><i>compte des risques (notamment inondation) et une volonté forte de préservation du patrimoine paysager et bâti. »</i></p> <p>Les potentiels effets négatifs du PCAET, seront traités avec vigilance lors la mise en œuvre des actions. D'où l'intérêt de l'évaluation environnementale de notre plan. <i>« L'évaluation environnementale est réalisée pour aider à la construction et à l'élaboration du plan climat, ainsi, lorsque d'éventuelles retombées négatives sont perçues, des propositions de mesures complémentaires, ou de modifications des actions et sous actions ont été faites. Le PCAET s'est ainsi enrichi au fur et à mesure pour bien intégrer l'ensemble des dimensions et prévoir des prescriptions pour venir éviter, ou limiter lorsque nécessaire, l'impact sur le critère environnemental concerné. »</i></p> <p>Il est vrai que les actions proposées dans le cadre du Programme d'action n'ont pas toutes le même niveau d'avancement : ainsi, il n'est parfois pas possible d'apporter des précisions d'ordre opérationnel (coûts et délais, résultats et indicateurs représentatifs) tant que le projet n'a pas été démarré en interne ou que les premières études n'ont pas été réalisées. C'est pour cela que des actions peuvent être imprécis ou paraître insuffisantes. Dans le cadre de ce Plan climat évolutif, il est prévu de faire évoluer les actions au fur et à mesure de l'évolution du projet. Avant tout le PCAET est un plan utilisé comme un document cadre pour engager, poursuivre faire évoluer des actions.</p> <p>L'association indique que <i>« Saumur Terre d'Avenir est cité est cité en tant que partenaire sur les actions de sensibilisation sur la réduction des déchets. Nous en prenons bonne note car nous n'étions pas informés de cela. »</i> dans le chantier 17 du plan d'actions. L'implication de l'association a été identifiée sur ce chantier, suite à l'appel à contribution de juillet à septembre 2019 auprès des acteurs du territoire et pour lequel l'association à proposer deux fiches actions en date du 28/09/2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sensibilisation des usagers à la réduction des déchets et montrer des exemples de communes engagées dans cette voie et ayant des résultats positifs de réduction</i> - <i>Santé et changement climatique, inter action PCAET et santé publique</i> <p>Concernant les lacunes sur l'adapter des villes et villages au réchauffement climatique, elles pourront être diminuées grâce au chantier n° 19.</p>
<p>Document et page modifiés :</p>	<p>La collectivité propose de rencontrer l'association afin d'échanger sur les différents points relevés et de travailler ensemble sur la mise en œuvre des actions proposées.</p>



Saumur, le 30 Octobre 2020

**A Monsieur le Président
de l'agglomération Saumur Val de Loire.**

Copies : Sous-préfecture, Fédération Sauvegarde de l'Anjou, MRAE PDL.

Objet : PCAET de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a élaboré, avec 4 ans de retard, son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** qui est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique et climatique sur le territoire.

La **concertation avec la population** est décrite comme exemplaire par le Préfet de Région dans son avis du 29 Juillet 2020. Or cette concertation n'a consisté qu'en une animation peu précise et sur quelques heures, organisée par l'agglomération, dont **les résultats** (remarques ou échanges) **ne figurent pas** dans les données de base de votre PCAET. Seul **un nombre très réduit de citoyens** inscrits, dont des représentants du Collectif Saumur Terre d'Avenir, s'y trouvait présent.

De plus, nous avons fourni aux élus de l'agglomération notre lettre ouverte sur la **transition écologique** (que nous remettons en annexe de ce courrier) car elle est le fruit d'une véritable concertation d'1 an avec les saumurois.



Comme vous le soulignez dans votre document, **la conclusion du GIEC est très claire: les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles (80% de la consommation énergétique du saumurois), ont conduit à une hausse exceptionnelle de la concentration des gaz à effet de serre transformant le climat à un rythme jamais vu par le passé, au niveau planétaire.**

L'état initial de l'environnement réalisé en février 2020 par Mediaterrre Conseil d'Alfortville **est un document très précis et de grande qualité.** Nous nous demandons pourquoi ce document n'a pas été utilisé d'avantage en interaction avec le PCAET. De plus, ce document avertit des potentiels **effets négatifs du PCAET!** Les champs de panneaux photovoltaïques, posés au sol, non loin d'une rivière (Saumur) ou dans la campagne préservée (Parnay) sont identifiés dans cette catégorie...

Il est évident que **vu l'ampleur de la problématique du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité locale,** les actions déjà mises en œuvre par l'agglomération (*achat de vélos à assistance électrique et de véhicules électriques, installation de ruches, mobilisation des entreprises d'une zone d'activités autour de l'économie circulaire,...*) sont, pour la plupart d'entre elles, anecdotiques et **démontrent le manque d'anticipation sur ce sujet de la transition dans le saumurois.**

Pour la CASVL *l'enjeu des politiques à venir est d'accélérer le dynamisme économique du territoire en s'appuyant notamment sur le tourisme...* Et passe, du coup, totalement à côté des véritables enjeux de transition écologique du territoire.

La CASVL n'a pas encore saisi l'importance du sujet et se complaît encore à décrire un patrimoine naturel du Saumurois « *exceptionnel à préserver* » alors qu'il se dégrade très rapidement, sous nos yeux, sans qu'aucune action n'arrive à enrayer ce déclin annoncé, et maintenant décrit par les spécialistes. **La réalité est que de nombreuses espèces sont vulnérables ou en danger critique comme le rappelle votre document :**

« *Les eaux superficielles du territoire sont assez polluées ce qui réduit la biodiversité sur ces sites pour ne laisser place qu'à des espèces capables de supporter ces conditions.* »



« La Loire est pressentie comme l'un des fleuves au monde les plus affectés par le changement climatique, avec deux fois moins d'eau l'été en 2070 qu'en 1970, et une augmentation de la température du fleuve atteignant 28 °C en moyenne l'été. En 2003, la température de l'eau a déjà connu un pic à 30 degrés pendant 7 jours consécutifs. »

Concernant la Loire, le PCAET n'évoque que la hausse des températures mais ne parle pas **des bouleversements et des déséquilibres écologiques à l'œuvre, ni des pollutions agricoles dont les rémanences se comptent en dizaine d'années.**

Afin de simplifier votre analyse de notre territoire, on peut se concentrer sur les informations suivantes :

-La consommation d'énergie fossile (principale source du réchauffement climatique) et la pollution de l'air proviennent essentiellement des **transports** (voitures 50%) et du chauffage des **bâtiments**.

-La pollution de l'eau ainsi que l'effondrement de la biodiversité proviennent essentiellement de l'**agriculture**.

Les transports à moteurs thermiques (carburants d'origine fossile), l'**agriculture** et le **chauffage** (et l'isolation) **des bâtiments** représentent grosso modo **les trois gros sujets à traiter dans le cadre du PCAET** de l'agglomération (transition énergétique et climatique).



Nous avons cherché, en vain, dans les documents du PCAET, des actions concrètes, efficaces, chiffrées, à la portée de la CASVL et à l'échelle des enjeux réels de la transition écologique de notre territoire.

Nous n'avons rien trouvé car, Il est dit, à la fin du PCAET, que *les collectivités n'ont pas vocation à financer ni l'intégralité des actions de lutte et d'adaptation au changement climatique, ni un développement économique moins émetteur de carbone. En effet, si les collectivités, dans l'exercice de leurs missions de service public, émettent 10 à 15% des émissions nationales de GES, l'essentiel des émissions relève des activités économiques et privées (note STA : ces activités financent les collectivités !). Ainsi, la programmation des actions à engager dans le cadre du PCAET vise à assurer la répartition du portage financier et technique entre les divers partenaires concernés.*

Effectivement, comme dit en introduction, le PCAET est un outil opérationnel de coordination de **la transition énergétique et climatique. Nous avons donc analysé vos propositions dans le cadre de cette transition du territoire.**

Voici ce que nous avons relevé de plus palpable parmi les 35 chantiers annoncés :

-Mise à disposition de volontaires en service civique pour sensibiliser la population aux éco-gestes par ENEDIS.

Avis STA : Quelle efficacité à l'échelle de l'agglomération et des enjeux de la transition écologique ?

-Renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique des ménages (concerne 2 logements témoins sur l'ensemble de l'agglomération).

Avis STA : Quelle efficacité à l'échelle de l'agglomération et des enjeux de la transition écologique ?



-Maîtriser la consommation énergétique du secteur agricole (l'agglo propose d'éviter le morcellement des exploitations et l'éco-conduite des tracteurs !).

Avis STA : la CASVL propose une solution pouvant aggraver la situation (sur-remembrement, agrandissement de certaines parcelles, suppression des dernières haies bocagères...) et surtout une **aberration technique** concernant l'éco-conduite des tracteurs...

-Accompagner l'activité agricole vers des systèmes bas carbone adaptés au changement climatique (budget dérisoire de la chambre d'agriculture !)

Avis STA : laisser ces sujets de grande importance pour la transition à la seule chambre d'agriculture, c'est être certain que **la transition agricole se fera le plus lentement possible.**

-Assurer la gestion partagée de l'eau, des sols et des sous-sols (budget à définir par la chambre d'agriculture !)

Avis STA : laisser ces sujets de grande importance pour la transition, la santé et la biodiversité à la seule chambre d'agriculture, c'est donner aux principaux acteurs des pollutions la possibilité de gérer eux-mêmes les problèmes qu'ils ont générés et qu'ils génèrent encore.

-Développer l'écoconstruction sur le territoire (coûts et actions non définies).

Avis STA : la collectivité ne se donne aucun moyen pour obtenir un résultat rapide et efficace sur ce sujet.

-Limiter les déplacements.

Avis STA : aucune précision potentiellement efficace sur ce sujet fondamental.



-Développer les modes actifs (marche, vélos, trottinettes...).

Avis STA : aucune précision potentiellement efficace sur ce sujet fondamental.

-Favoriser le changement de comportement.

Avis STA : Les comportements se dégradent et les incivilités augmentent, comment la CASVL va-t-elle s'y prendre pour faire évoluer 100 000 personnes vers la transition écologique ? On peut se poser aussi la question du niveau de formation à la transition des agents et des élus de l'agglomération qui doivent porter dès à présent le changement des comportements.

-Développer l'usage de véhicules moins polluants, améliorer la performance et le développement des moteurs alternatifs.

Avis STA : la CCSVL doit préciser clairement ce qu'est un véhicule moins polluant (les avantages et les inconvénients) et la collectivité n'est pas présente (ni de près, ni de loin) dans la recherche et développement de moteurs alternatifs...

-Favoriser les transports en commun.

Avis STA : tout à fait, c'est un vrai levier pour l'agglomération.

-Chantier 17 : Saumur Terre d'Avenir est cité en tant que partenaire sur les actions de sensibilisation sur la réduction des déchets. Nous en prenons bonne note car nous n'étions pas informés de cela.

Note de STA : toutes les facettes de transition écologique de notre territoire nous intéressent.



-Budget transition énergétique : 5000 € consacrés à la formation des élus et des agents en 2020.

Avis STA : budget dérisoire compte tenu des enjeux.

-Financer la transition : pas de budget spécifique !

En conclusion ; outre les lacunes et les approximations du PCAET, rien n'est évoqué concrètement pour adapter les villes et les villages au réchauffement climatique déjà présent et qui va s'amplifier, pour inverser l'effondrement de la biodiversité, pour améliorer la qualité de la ressource en eau et pour préparer notre territoire aux grands bouleversements qui ont commencé. La santé des populations et la présence dans l'air et l'eau des perturbateurs endocriniens ne sont pas évoqués.

Face à ce manque de volonté fragrant et cette inefficacité évidente de ce plan pour les 6 années à venir, le collectif Saumur Terre D'Avenir demande aux élus de la CASVL de reprendre ce document, de le simplifier et de le rendre vraiment efficace, comme le demandent d'ailleurs clairement les 2 entités suivantes:

-Mission régionale d'autorité environnementale : *Sur l'adaptation au changement climatique en particulier, un décalage apparaît entre, d'une part, le niveau d'ambition affiché dans la stratégie sur cet axe et son traitement essentiellement transversal dans le plan d'actions. La MRAe recommande de quantifier, d'approfondir la réflexion, de fournir une meilleure intégration des objectifs, d'avoir une réflexion plus poussée sur la Nature en ville et surtout de sensibiliser les élus sur ce sujet, de préciser de nombreuses actions du PCAET, de compléter le dispositif de suivi,*

-Le préfet de région vous demande d'ajouter des leviers efficaces dans votre PCAET et surtout de cantonner les projets de parcs photovoltaïques uniquement aux bâtiments.

-La région n'a pas pris le temps de lire votre PCAET, mais vous signale les aides qu'elle peut vous apporter.

Pour le collectif Saumur Terre d'Avenir,
Arnaud DELACROIX, Coordinateur.